



Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école St-Michel-Archange

Octobre 2018

Version abrégée

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

Nos enjeux prioritaires

- 1) .Augmenter et diversifier l'offre d'activités parascolaires
- 2) .Enseigner et modéliser les comportements respectueux entre pairs
- 3) Mettre en place des mesures pour améliorer le sentiment de sécurité dans les endroits et moments plus à risque

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Diffusion du plan de lutte (courriel et site web de l'école)
- Communication école-famille (appels, notes écrites, courriels, rencontres)
- Transmission du Code de vie et des règles de fonctionnement de l'école
- Capsules trimestrielles pour les parents
- Boîte de courriels spécifique pour faciliter la dénonciation

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous

Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence, promotion de la dénonciation:

Assemblée sur le civisme, postes de vigie et de surveillance, boîtes de dénonciation

Mesures de sécurité révisées et transmises

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Sensibilisation des élèves sur l'intimidation et la violence, explication des différents rôles dans ces situations:

Ateliers en classe, escouade anti-intimidation et anti-violence

Mise en place d'activités sur le civisme en classe via notre thème de l'année



Sensibilisation auprès des membres du personnel, comment reconnaître une situation et intervenir :

Formation du personnel et rencontres pour discussion et mises au point

(insérez ici les éléments de la section 4 du plan de lutte)

Élèves :

Parents :

Personnel de l'école :

Protocole d'intervention

Des mesures sont prévues pour assurer la **confidentialité** tout au long du protocole

(Schéma des éléments des sections 5, 7, 8 et 9 du plan de lutte)

Situation d'intimidation ou de violence

Adulte ou élève qui est informé de la situation:
Dénoncer la situation selon les modalités établies

Un adulte de l'école qui est témoin d'une situation d'intimidation ou de violence a la responsabilité d'intervenir pour que la situation cesse. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Réception de la plainte ou du signalement par la ou les personne(s) désignée(s) **(QUI?)**

Évaluation sommaire de la situation et intervention :
 rencontre avec la victime, les témoins et l'auteur

Assurer la sécurité immédiate de la victime

Consigner et transmettre au directeur, communication avec les parents des élèves directement impliqués
 (auteur, victime, témoin au besoin)

(...)

Mesures pour la victime :
 Mise en place de mesures de soutien. Rétablir son sentiment de sécurité et reprise de pouvoir sur la situation.

(COMMENT?)

Mesures pour l'auteur :
 Mise en place de mesures de soutien, d'encadrement et application de sanctions disciplinaires adaptées. Intervenir de façon éducative pour amener une prise de conscience et un changement de comportement de la part de l'auteur ou des auteurs. **(COMMENT?)**

Mesures pour les témoins :
 Mesures de soutien et d'encadrement. Éduquer les témoins sur leur rôle. Sensibiliser.

(COMMENT?)

Assurer un suivi de la situation (COMMENT?)